

Chambre que les temps ont changé, et que les graves problèmes dont nos législatures sont aujourd'hui appelées à faire l'étude ne sont pas tant des questions domestiques ordinaires que d'importants problèmes internationaux influant sur la paix et la prospérité futures du monde.

Ainsi que je l'ai dit cet après-midi, un nouveau principe commence à s'imposer à l'attention des hommes de tous les pays, et c'est que la paix et la prospérité sont indivisibles, qu'aucune nation ne saurait jouir de la paix si les autres se font la guerre, et qu'aucune nation ne peut être longtemps prospère si les autres ne le sont pas. J'affirme donc que les problèmes que la Chambre des communes devra, au cours de la session actuelle, étudier plus sérieusement qu'elle ne l'a jamais fait auparavant seront ceux qui se rattachent à la situation internationale. Le passage où ce fait est officiellement signalé à la Chambre des communes, à l'occasion de l'ouverture de la session, me semble être des plus dignes d'une mention spéciale dans le discours du trône.

La division principale qui suit, dans le discours du trône, traite de l'œuvre importante de l'Organisation et des divers organes des Nations Unies. Voilà donc un autre élément nouveau. Avant l'approbation de la Charte des Nations Unies, les seules allusions aux affaires internationales, avant la guerre, se rattachaient à quelque question relevant des traités et aux réunions de la Société des Nations. Mais cette Société était pour nous une institution lointaine, comparativement à ce qu'est aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies; lointaine tant parce que son siège était situé loin du Canada qu'à cause de l'ampleur des questions qu'elle avait à étudier. La Chambre doit dès maintenant se pénétrer de l'importance et de la multiplicité des questions qui se rattachent aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, car cette considération peut influencer sur le temps que nous pourrions consacrer aux divers problèmes qui se poseront à nous.

J'ai demandé l'autre jour qu'on m'indique le nombre des conférences internationales auxquelles le Canada fut représenté en 1939. Le ministère des Affaires extérieures m'a répondu que notre pays avait, cette année-là, envoyé des délégués, ministres, députés ou hauts fonctionnaires, à dix-sept conférences. J'ai demandé le nombre correspondant pour l'an dernier. Il fut d'au moins quatre-vingt-dix-huit et, dans un grand nombre de cas, notre délégation se composait de représentants du cabinet, de députés, tant ministériels que de l'opposition, ainsi que d'un grand nombre de fonctionnaires. C'est ainsi que non moins

de cent vingt-huit membres du ministère des Affaires extérieures ont assisté à des réunions internationales au cours de 1946. Voilà une situation nouvelle que la Chambre sera appelée à étudier et à laquelle elle devra consacrer beaucoup de temps et d'attention. Que le discours du trône le fasse saisir aux honorables députés au début d'une session qui menace de durer aussi longtemps que celle-ci, c'est, me semble-t-il, un fait à noter.

Tout simplement en passant et puisque j'en suis aux organismes internationaux et à leur activité, je désire me joindre à certains honorables vis-à-vis qui ont eu l'amabilité de signaler les qualités de chef déployées par mon collègue, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. St-Laurent), au sein de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies. Que mon honorable ami ait eu la direction de cette délégation, qu'il ait pu grâce à ses hautes qualités, à ses talents manifestes, ainsi qu'à son titre de représentant du Canada, d'un pays qui occupe une place aussi enviable dans le monde aujourd'hui, exercer avec ses codélégués une influence avantageusement comparable, toutes proportions gardées, à celle de tout autre pays représenté, c'est, n'est-ce pas, un fait dont nous pouvons à juste titre nous enorgueillir.

On me permettra aussi un petit mot à l'encontre de deux autres de mes collègues. Après mon départ de Paris, le ministre actuel de la Défense nationale (M. Claxton) a pris la direction de notre délégation à la Conférence de la paix. Ceux des honorables députés qui ont eu l'occasion de s'entretenir avec les délégués des autres pays conviendront que, dans la capitale de France, notre délégation, sous la présidence de l'honorable ministre, ne l'a cédé à aucune, si ce n'est à celles des Quatre, en fait de conseils et de vœux utiles.

Je tiens à féliciter le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) pour le rôle qu'il a joué à la conférence économique. Lui aussi a su démontrer jusqu'à quel point le Canada pouvait collaborer avec ceux qui cherchent à assurer le bien-être de l'humanité.

Sans m'attarder davantage à cette partie du discours du trône, j'aborde le passage qui a trait à la situation domestique et qui appelle notre attention sur la période de transition que nous traversons, ainsi que sur la situation actuelle au Canada.

J'ai toujours cru qu'un discours du trône devait comporter un certain sens historique et être le reflet d'une époque. Comme j'ai eu l'honneur de conseiller divers gouverneurs généraux sur le texte du discours du trône et sur ce qu'il doit contenir, j'ai toujours vu à ce qu'il soit l'image véridique des conditions qui régnaient au pays au moment où